

PRIME

"Coup de Pouce Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce"



QUEL EST SON OBJECTIF ?

Cette prime aide les propriétaires à anticiper et financer l'installation d'un système de régulation automatique de la température de chauffage par pièce qui sera obligatoire dès janvier 2027 par le décret de juin 2023. Limitée dans le temps, cette aide s'applique aux travaux engagés entre décembre 2023 et décembre 2024.



POUR QUELS TRAVAUX ?

- Achat et installation d'un système de régulation par programmation horaire pièce par pièce.
- Chauffage individuel neuf ou existant.
- Conformes à la fiche d'opération BAR-TH-173. [Consulter la fiche d'opération BAR-TH-173](#)



EN TANT QUE PROFESSIONNEL, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- **Conseiller mes clients** sur l'aide gouvernementale la plus avantageuse du moment.
- **Leur proposer les produits éligibles à la prime**
« Coup de pouce Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce ». [Accéder au site de l'État sur la prime](#)

QUELS SONT LES SOLUTIONS LEGRAND À PROPOSER À MES CLIENTS ?

Thermostats :



Thermostat Intelligent connecté Netatmo



Thermostat Modulant Intelligent connecté Netatmo



Thermostat connecté Smather with Netatmo Blanc - Noir

Têtes thermostatiques :



Tête Thermostatique Additionnelle Intelligente Netatmo

Consulter les fiches de certification des produits :

[Attestation de conformité Smather](#)

[Communiqué Netatmo Coup de Pouce](#)

ET QUELS SONT LES ATOUTS DE L'APPLICATION HOME + CONTROL POUR VOTRE CLIENT ?



En visualisant ses consommations, votre client peut réaliser jusqu'à 7,7 % d'économies sur sa facture (source ADEME).

CONTRÔLE PIÈCE PAR PIÈCE



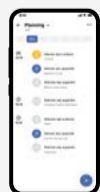
Dans chaque pièce, affichage des solutions connectées.

AFFICHAGE DES CONSOMMATIONS



Affichage de la consommation en euros et kWh.

CRÉATION DE PLANNINGS



Gestion des plages de chauffe.



ET MON CLIENT, QUE DOIT-IL FAIRE ?

- 01 Vérifier son éligibilité et ses droits** auprès d'un délégataire au choix.
- 02 Demander un devis** à un professionnel artisan correspondant à la proposition du délégataire.
- 03 Faire réaliser les travaux** par le professionnel sélectionné.
- 04 Envoyer la facture et les documents nécessaires** pour finaliser la demande de remboursement.

[Consulter la liste des délégataires \(signataire de la charte\)](#)

QUEL EST LE MONTANT DE CETTE PRIME ?



SURFACE CHAUFFÉE AU M²



MONTANT DE LA PRIME

Inférieur à 35m ²	260€
Entre 35m ² et 60m ²	312€
Entre 60m ² et 70m ²	364€
Entre 70m ² et 90m ²	416€
Entre 90m ² et 110m ²	520€
Entre 110m ² et 130m ²	572€
Supérieur à 130m ²	624€

Avec cette installation votre client bénéficie d'une économie d'énergie annuelle en moyenne de 15 % soit 250 € d'économies, selon l'ADEME.

AVEC QUELLES AIDES EST-ELLE CUMULABLE ?

- MaPrimeRénov - [En savoir + sur « MaPrimeRénov »](#)
- Eco-prêt à taux zéro - [En savoir + sur la prime « Eco-prêt à taux zéro »](#)



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

- Consultez le site [Service-Public.fr](#) : Prime « Coup de pouce Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce »
- Consultez le site [Legrand.fr](#) et pour réaliser plus d'économie d'énergie, lisez : [Chauffage : thermostats obligatoires dans les logements dès 2027](#)